



Arrêté municipal portant sur la nomination de Madame M. _____ en qualité de coordonnateur communal dans le cadre de la campagne de recensement de la population

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

VU la loi 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

VU la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 – loi 2002-276 titre V articles 156 à 158,

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n°2003-561 du 5 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

VU l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

ARRÊTÉ :

Article 1 : Madame M. _____ est désignée en qualité de coordonnateur de l'opération de Recensement de la Population pour la commune de Saint-Cloud.

Article 2 : L'intéressée sera chargée de mettre en place la logistique et l'organisation du recensement dans la commune suivant les préconisations de l'INSEE et d'assurer l'encadrement des agents recenseurs.

Article 3 : L'intéressée devra, sous peine des sanctions prévues par la loi du 7 juin 1951 modifiée sur « le secret statistique », tenir pour strictement confidentiel les renseignements individuels dont elle pourra avoir connaissance du fait de ses fonctions.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- L'intéressée

Télétransmission de l'acte le : 2 0 OCT. 2022

Numéro A.R. – Préfecture : 22 17648

Publication électronique de l'acte le : 2 0 OCT. 2022

Numéro :

Ou notification de l'acte le :

Acte exécutoire le : 2 0 OCT. 2022

Fait en Hôtel de ville de Saint-Cloud, le 2 0 OCT. 2022



Éric BERDOATI,
Maire

Vice-Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

